

CAPITAL ORLETTI II INC.



Formulaire d'instruction de vote

Je/Nous, porteur(s) d'actions ordinaires (les « **Actions ordinaires** ») de Capital Orletto II inc. (la « **Société** ») nommons par les présentes : Benoit Chotard, président et chef de la direction ou, à défaut de cette personne, Octavio Soares, chef de la direction financière, OU

Pour assister à l'Assemblée ou pour nommer quelqu'un pour assister en votre nom, veuillez inscrire en caractères d'imprimerie le nom de cette personne

comme fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, pour voter conformément aux instructions ci-dessous (ou, en l'absence d'instructions, comme le fondé de pouvoir le juge approprié) et à l'égard de toutes les autres questions qui pourraient être soumises en bonne et due forme à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des actionnaires (les « **Actionnaires** ») de la Société qui se tiendra le mardi 22 juin 2021 à 10 h 00 (heure normale de l'Est) au moyen d'une webémission en direct à <https://bit.ly/3v2LjzC>, et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, de la même manière, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si le/les soussigné(s) était/étaient personnellement présent(s).

La direction recommande de voter **EN FAVEUR** des résolutions.

1. Élection des administrateurs

	EN FAVEUR	ABSTENTION
1. Benoit Chotard	☐	☐
2. Octavio Soares	☐	☐
3. Claude Pouliot	☐	☐
4. Cynthia Mailloux	☐	☐

2. Nomination de l'auditeur externe

	EN FAVEUR	ABSTENTION
Nomination de Mallette S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur externe de la Société et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération	☐	☐

3. Régime d'options d'achat d'actions

	EN FAVEUR	CONTRE
Une résolution ordinaire des Actionnaires pour l'approbation et confirmation du régime d'options d'achat d'actions proposé de la Société, conditionnellement à la réalisation de l'opération admissible (l'« Opération admissible proposée »), conformément à la Politique 2.4 – <i>Sociétés de capital de démarrage</i> du Guide de financement des sociétés de la Bourse de croissance TSX (la « Nouvelle politique SCD »)	☐	☐

4. Élimination des conséquences associées à la non-réalisation d'une Opération admissible proposée

Une résolution ordinaire des Actionnaires désintéressés approuvant l'élimination des conséquences associées à la non-réalisation d'une Opération admissible proposée, dans les 24 mois suivant la date d'inscription de ses Actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX conformément à la Nouvelle politique SCD	☐	☐
---	--------------------------	--------------------------

5. Modification à la Convention d'entiercement de la Société

Une résolution ordinaire des Actionnaires désintéressés autorisant la Société à apporter des modifications à la convention d'entiercement de la Société conformément aux termes de la nouvelle politique SCD

EN FAVEUR	CONTRE
☐	☐

6. Honoraires d'intermédiation ou commissions à une personne ayant un lien de dépendance

Une résolution ordinaire des Actionnaires désintéressés autorisant et permettant à la Société de payer des honoraires d'intermédiation ou des commissions à une personne ayant un lien de dépendance avec la Société à la date de réalisation de l'Opération admissible proposée

☐	☐
--------------------------	--------------------------

7. Modification de la dénomination sociale

Une résolution extraordinaire des Actionnaires autorisant le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») à modifier les statuts de la Société afin de changer sa dénomination sociale pour « Corporation CHARBONE », ou toute autre dénomination sociale que le Conseil pourrait déterminer, conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible proposée

☐	☐
--------------------------	--------------------------

8. Regroupement d'Actions ordinaires

Une résolution extraordinaire des Actionnaires autorisant le Conseil à modifier les statuts de la Société pour que soient regroupées toutes les Actions ordinaires, selon un ratio qui sera établi par le Conseil d'un maximum de cinq (5) Actions ordinaires avant le regroupement pour une (1) Action ordinaire après le regroupement, conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible proposée

☐	☐
--------------------------	--------------------------

9. Nomination d'administrateurs supplémentaires

Une résolution extraordinaire des actionnaires autorisant le Conseil à modifier les statuts de la Société afin de prévoir que les administrateurs de la Société peuvent nommer un (1) ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers (1/3) du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée générale annuelle

☐	☐
--------------------------	--------------------------

Selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, vous êtes en droit de recevoir certains documents financiers. Si vous souhaitez recevoir ces documents, veuillez cocher les cases appropriées ci-dessous. Vous pouvez également visiter le site Web d'AST <https://ca.astfinancial.com/etatsfinanciers> et indiquer le code d'entrée 5450a.

☐ Je voudrais recevoir les états financiers intermédiaires par la poste

☐ Je voudrais recevoir les états financiers annuels par la poste

Je vous autorise/nous vous autorisons à agir conformément à mes/nos instructions indiquées ci-dessus. Je révoque/nous révoquons par les présentes toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'Assemblée. Si aucune instruction de vote n'est indiquée ci-dessus, cette procuration confère le pouvoir à la personne désignée par la direction de voter comme le recommande la direction ou, si vous avez nommé un autre fondé de pouvoir, comme ce dernier le juge opportun. Je vous confère/nous vous conférons le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard d'un changement ou d'une variation proposée ou d'une nouvelle question dûment présentée à l'Assemblée.

Signature(s)

Date

Veuillez signer votre nom exactement comme il apparaît sur ce FIV. Voir les instructions au verso. **Les FIV doivent être reçus au plus tard à 10 h 00 (heure normale de l'Est) le 18 juin 2021.**

Formulaire d'instructions de vote (« FIV ») – Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de Capital Orletto II inc. qui se tiendra le mardi 22 juin 2021 (l'« Assemblée »)

Actionnaires non inscrits (véritables)

1. Vous trouverez ci-joint les documents reliés aux procurations ayant trait à l'Assemblée des porteurs de la catégorie de titres détenue en votre nom par l'intermédiaire indiqué au recto. À moins que vous n'assistiez à l'Assemblée et que vous ne votiez en personne, le droit de vote afférent à vos titres peut uniquement être exercé par votre fondé de pouvoir nommé au recto ou, à défaut, par la direction, en tant que fondé de pouvoir du porteur inscrit, conformément à vos instructions.
2. Nous ne sommes pas autorisés à exercer le droit de vote afférent à ces titres à l'égard de toute question soumise lors de l'Assemblée sans instructions de vote précises de votre part. Pour exercer le droit de vote afférent à ces titres lors de l'Assemblée, nous devons recevoir vos instructions de vote précises. À cette fin, veuillez remplir ce FIV et nous le retourner rapidement.
3. Si vous désirez assister à l'Assemblée et voter en personne, veuillez écrire votre nom à l'endroit prévu sur le présent formulaire. Vous pouvez aussi écrire le nom d'une personne que vous autorisez à assister à l'Assemblée et à voter en votre nom. À moins que cela ne soit interdit par la loi, la personne dont le nom est inscrit à l'endroit prévu sera pleinement habilitée à soumettre des questions à l'Assemblée et à voter sur toutes celles qui seront soumises, même si elles ne figurent pas dans le présent formulaire ou dans la circulaire d'information de la direction. Adressez-vous à un conseiller juridique si vous souhaitez modifier l'autorisation donnée à cette personne. Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le représentant inscrit chargé de votre compte.
4. **Le présent FIV doit être signé par vous exactement selon le nom qui figure sur le FIV. Si ces instructions de vote sont données au nom d'une personne morale, inscrivez le nom au complet de la personne morale, le nom et le titre de la personne qui donne les instructions de vote au nom de la personne morale ainsi que l'adresse aux fins de signification de la personne morale.**
5. Si ce FIV n'est pas daté, il sera considéré comme portant la date à laquelle la direction vous l'a envoyé par la poste.
6. **Une fois que ce FIV aura été signé et remis en bonne et due forme, le droit de vote afférent aux titres représentés par ce FIV sera exercé conformément à vos directives; en l'absence de directives, le FIV indiquera que le droit de vote afférent aux titres sera exercé comme il est recommandé dans la documentation fournie par la direction pour l'Assemblée.**
7. CE FIV confère à la personne nommée le pouvoir discrétionnaire de voter comme elle le juge approprié à l'égard de toute modification apportée aux questions figurant dans l'avis de convocation à l'Assemblée ou de toute autre question pouvant être soumise en bonne et due forme à l'Assemblée ou à toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement.
8. Vos instructions de vote seront enregistrées à la réception du FIV.
9. En donnant les instructions de vote demandées, vous reconnaissez que vous êtes le propriétaire véritable de ces titres et que vous êtes habilité à nous donner des instructions de vote à leur égard.
10. Si vous avez des questions au sujet des documents ci-joints, veuillez communiquer avec le représentant inscrit chargé de votre compte.
11. Le présent FIV doit être lu conjointement avec la circulaire d'information de la direction ci-jointe.

Comment voter

INTERNET

- Allez à www.astvotemaprocuration.com
- Enregistrez votre vote en ligne
- Voir les documents de l'Assemblée

TÉLÉPHONE

Utilisez un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais au Canada et aux États-Unis **1-888-489-7352** et suivez les instructions vocales

Pour voter avec votre téléphone intelligent, veuillez scanner le code QR ➔



Pour voter par Internet ou par téléphone, vous devez avoir votre numéro de contrôle. Si vous votez par Internet ou par téléphone, veuillez ne pas retourner ce FIV.

POSTE, TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

- Remplissez, signez et retournez votre FIV dans l'enveloppe fournie à cet effet ou à :

Société de fiducie AST (Canada)
C. P. 721
Agincourt (Ontario) M1S 0A1

- Vous pouvez également l'envoyer par télécopieur au (416) 368-2502 ou au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis seulement au 1-866-781-3111 ou le numériser et le transmettre par courriel à votezprocuration@astfinancial.com.

Les FIV doivent être reçus au plus tard à 10 h 00 (heure normale de l'Est) le 18 juin 2021.